

Conseil Communautaire
Séance du 25 Mai 2023

**Délibération N° 2023 05 045 : Maison de santé pluriprofessionnelle –
Modification des conditions de location**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Mai à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville du Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 17/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	27	Pouvoirs	6	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Trappier) ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Hervé RONCIERE
Martine CRINIERE	Pascal MARIE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Michelle BOUSSARD	Claire ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Pascal CHAPEAU (suppléant)
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Patrick RENARD	Excusé

Secrétaire de séance : Philippe WEHRLÉ

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 26/05/2023

M. le Président expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a été informée du souhait du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) porté par l'association Montjoie de rejoindre les locaux de la MSP de Montval-sur-Loir.

Cette demande d'adhésion a reçu l'avis favorable de la Société interprofessionnelle de soins ambulatoire qui regroupe l'ensemble des professionnels de la maison de santé travaillant en exercice dit coordonné.

En effet cette association a une double vocation. Elle porte un dispositif d'aller-vers le patient. Elle s'adresse aux personnes en difficultés du fait de consommations ou conduites addictives sur orientation des travailleurs sociaux.

Elle propose également aux professionnels de santé une sensibilisation et un échange de pratiques autour des addictions, un soutien ponctuel, une coordination et un travail en réseau pour des actions en addictologie, des actions communes de prévention.

L'accueil de cette structure au sein des locaux de la MSP est donc en parfaite adéquation avec le projet de Contrat local de santé.

Le statut associatif du CSAPA nécessite cependant des ajustements concernant les modalités de location. Il est ainsi convenu que l'association occupe le bureau de permanence à raison d'un vendredi par mois. L'occupation de ce local est habituellement fixée à la semaine et son loyer fixé selon un prix à la demi/journée. Ces coûts ne sont pas supportables pour l'association. Pour autant au regard des charges liées au bâtiment et pour des raisons d'équité avec les professionnels de santé occupant, il est proposé de fixer une redevance de 15 € par journée d'occupation, à raison de 9 journées par an.

Par ailleurs et à titre dérogatoire par rapport à la délibération initiale, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition et non un bail professionnel eu égard au statut associatif de l'occupant. Cette convention est proposée pour une durée d'un an avant renouvellement selon évaluation.

Considérant qu'en sa qualité de propriétaire, il revient à notre EPCI de fixer les conditions de location du bureau partagé ;

Considérant la délibération n°2017 06 88 portant détermination des conditions de location à l'ouverture de la MSP ;

Considérant l'avis favorable à l'accueil de l'association par les professionnels regroupés en exercice coordonnés ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Autorise la location du bureau partagé à l'association Montjoie à raison d'un vendredi par mois à raison de 15 € la journée pour la couverture des charges via la mise en place d'une convention d'occupation ;
2. Donne pouvoir à M. le Président à signer tout acte pris pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Philippe WEHRLÉ**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Wehrlé', is written over the printed name of the secretary.